The New Orleans Bee.

SUPPLEMENT---NEW ORLEANS, MONDAY, MARCH 28, 1859.

GRAND CHEMIN DE FER
De la Nouvelle-Orléans, du Jardin et du Nord.

A PARTIR du 1er janvier 1859, les convois du Jardin partiront de la Nouvelle-Orléans tous les jour, à 7 00 A. M. et 4 30 P. M; arrivant à Chartres à 9 00 P. M. et 6 30 A. M. Les convois partiront de Chartres à 11 00 A. M. et 6 30 P. M. et arriveront à la Nouvelle-Orléans à 6 00 P. M. et 8 00 A. M.

Les convois de fret partiront journellement à 7 00 A. M. et arriveront journellement à 4 30 P. M. Le fret doit se trouver au Dépôt à 9 P. M. la veille, autrement il ne partira que pour le prochain convoi.

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans à

	1ère classe.	2ème classe
Kenner	0 0 50	0 0 30
Frémaux	1 00	0 70
Manchac	1 50	1 10
Pontchitola	2 00	1 40
Tickfaw	2 50	1 70
Amite	2 50	1 00
Tangipahoa	3 20	2 25
Ponchatoula	3 50	2 50
Magnolia	4 00	2 95
Summit	4 40	3 25
Bogue Chitto	4 50	3 35
Brookhaven	5 20	3 85
Bahala	6 00	4 15
Hazlehurst	6 50	4 45
Crystal Springs	6 40	4 75
Terry	6 50	5 00
Byron	6 95	5 25
Jackson	7 35	5 50
Dupriest	7 60	5 70
Calhoun	7 95	5 95
Carton	8 25	6 20
Vicksburg	9 00	6 00

Les enfants de trois ans et au-dessous de cet âge passeront gratis. Les enfants de trois à douze ans paieront moitié prix. Au-dessus de douze ans, prix plein.

On peut avoir des tickets pour familles, au nombre de vingt-cinq, en s'adressant au bureau du surintendant du transport.

Les négociants dont les familles demeurent sur la ligne que parcourt le chemin, peuvent se procurer des tickets, au nombre de vingt-cinq, pour leur usage personnel, à une réduction.

La compagnie est maintenant prête à expédier des marchandises de toutes espèces, pour tous les endroits avec lesquels elle a des communications. Des marchandises, etc. seront reçus et livrés à domicile.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant du Transport.

24 janv

LE CELEBRE
AMER STOMACHIQUE,
DE HOSTETTER,

Est devenu, à cause de son propriétaire médecine et tonique, et comme préservatif des maux d'estomac et commence surtout aux époques d'épidémie dans le Sud-Ouest, un remède indispensable pour les familles et les habitations. Il a acquis une plus grande célébrité et se vend beaucoup mieux qu'aucune des préparations connues jusqu'ici. C'est pourquoi des personnes sans principes, lui et dans d'autres villes, l'ont imité et débitent un vil mélange en notre nom et dans nos bouteilles, par l'entremise de marchands malhonnêtes, ou à l'insu. Nous avons entendu parler d'individus qui font sans doute le même commerce, parcourent les campagnes et offrent des Amers à bas prix. Les pharmaciens et les propriétaires de groceries doivent se méfier de ces individus et de ceux qui offrent l'amer à une réduction, car les propriétaires n'ont fait aucune diminution. Nous avons que de personnes responsables ont de leurs agents qui, en vendant des produits de notre nom. Le véritable Amer stomach'que de Hostetter ne se vend jamais à l'escompte ou dans les rues, mais chez les principaux pharmaciens et grocers de la Nouvelle-Orléans; leurs noms sont publiés plus bas et n'ont chez eux que se trouve l'article en réclame comme tout ce qu'ils vendent. Nous félicitons non seulement le public de pouvoir leur assurer nous avons réussi à découvrir les personnes qui depuis quelque temps fabriquaient et vendaient une contrefaçon de nos amers de Hostetter. Le juge Morehead, de la Cour de District, a accordé une injonction pour empêcher la fabrication et la vente de ladite contrefaçon. Les personnes connues, engagées dans la contrefaçon, sont : Dan'l M. Rimore et Benjamin A Johnston, et D E Morphy, encanteur pour la vente de ladite contrefaçon.

Les personnes qui achèteront de notre *Amer stomachique* se rappeleront que chaque bouteille doit avoir sur l'étiquette le fac-simile de notre signature. Les contrefacteurs, craignant sans doute la prison, n'ont pas mis ce fac-simile sur les imitations qui nous ont été signalées jusqu'ici. Souvenez-vous que le nom Dr J Hostetter's stomach Bitters doit être moulé sur les côtés de la bouteille et étampé sur le capsule de bouchon.

Les personnes désirant avoir le véritable amer stomachique de Hostetter, sont priées de s'adresser aux propriétaires,

HOSTETTER & SMITH, Pittsburg, Pa.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par J WRIGHT & CO,
21 et 161 rue de Chartres

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par E J HART & CO,
Coin Tchoupitoulas et Magnolia

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par O O WOODMAN,
Coin Commune et Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par EATON & HENDERSON,
Coin Nile-Levee, Commune et Fulton

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par X LAMBERT,
62 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par ALEX MORTON & CO,
2 et 4 rue Poydras

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par E H R N MARKS,
63, 65 et 67 rue Nile-Levee

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par ARTHUR & CO,
à l'encognure des rues Canal et Nile-Levee

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par DYAS & CO,
Coin des rues Gravier, Fulton et Nile-Levee

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par SOLMES & SPENCER,
7 rue Gravier

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par G N MORRISON & CO,
12 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par BISCOE & SIMMS,
17 et 19 rue Nile-Levee

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par JOHN T MOORE & CO,
7 et 9 rue Poydras

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par SEWELL T TAYLOR,
13 et 15 rue Royale

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par J J JOHNSTON,
82 rue des Magasin

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par JOS MAILLOT,
12 rue Crossman

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par SCOVIL & MEAD,
cor rue de Chartres

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par VIOLETTE & Co,
26, 41, 43 et 45 rue de la Nouvelle Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par QUEYROUZE & LANGENDORF,
17 et 19 rue St Louis

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par S. B. WERLOCK & Co,
43 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par PETERS, MILLARD & Co,
cnr. Levée et Bienville

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par HALL, KEMP & Co,
26 rue Commune

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par BLANCHIN & GIRARD,
48 rue Vieille-Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par READ, HEDGES & Co,
108 rue du Canal

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par D. H. MARKS & Co,
cnr. Gravier et Nouvelle Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par JAMES SYME,
154 rue du Canal

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par W. R. PEPIN & Co,
33 rue Commune

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par RABENHENRIET & Co,
162 rue Tchoupitoulas

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER,
à vendre par THOMPSON & BARNES,
23 et 25 rue Commune

7 mars—1 an—jan, jand, mar, cheque 2 mas.

Grand assortiment de bijouterie fine.
BORLOGNIE A PRIX RAISONS.
P. N. RIVERS,
Rue Royale, 194, au coin de la rue St Louis.

M. P. N. Rivers vient de recevoir d'Europe un grand et magnifique assortiment de bijouterie et d'horlogerie fine, qu'il se propose de vendre, afin d'accroître promptement son stock, aux prix les plus réduits de la place. Il espère bien que quelques mots sur son genre de commerce, telles que bagues, bracelets, boucles d'oreilles, boutons, broches, &c., ainsi que sur montres garnies en diamants, chaînes, colliers, montres et demi-montres pour messieurs, cuillères, fourchettes argent et or, timbales, horloges pour cheminées, le tout d'une exécution et d'un fini irréprochable.

Son vaste d'halle a une grande vogue et mérite de fixer l'attention : il en a pour les goûts de tous, les ouvrages et en général toutes les modules que prennent de vogue. Les médecins recommandent de porter en vogue et beaucoup de malades n'en ont pas trouvé de plus bien.

M. Rivers n'emploie que des ouvriers de premier ordre. 6d6r

Sous les ordre de M. Dennis.

350 Fusils
Fusils de rebut des marques suivantes : Cons Tyler & Pim, Mantrell, A. Gaston, Gallimard, Tournade, Boyer, A. Bugnatte, à vendre par CAVANOC & Co
Tmars 1d Rue Royale

TARAG de la Hanse—50 ballot reçus par le vapeur de ce jour et en magasin et à vendre par ANT. COSTA & Co, 16 Decrow

CAPE—66 sacs cafe supérieur de St Domingue, en magasin et à vendre par ANT COSTA & Co, 16 Decrow

SUCRE—14 embarcs sucre Bourbon en magasin et à vendre par ANT COSTA & Co
16 rue de la Decrow

Champ—2 pipes Agen Armagnac, 3e Cru, en magasin et à vendre par ANT COSTA & Co
16 rue de la Decrow

Champ—Ex Vieille Indiac entre et superbe 3e Cru, en magasin, de qualité, en magasin et à vendre par
J. HALIN & Co,
Tmars 20 de Vieille Levée

Cognac—Ex Vieille Indiac, 3e Cru, en magasin et à vendre par
J. HALIN & Co,
Tmars 20 de Vieille Levée

SUCRE—Ex ville de la Ciotat, 14 embarcs sucre Bourbon, en magasin et à vendre par
ANT COSTA & Co,
Tmars 16 rue de la Decrow

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL
A la Nouvelle-Orléans.
[Sun Mutual Insurance Company of New-Orleans.]

Troisième tableau annuel.

Nouvelle Orléans, 12 janvier 1860.

CONFORMEMENT aux termes de sa charte, la Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL publie le tableau suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1858 ..... $664,358 57
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1858 ..... 111,227 60
Total des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1858 ..... $795,585 97

Savoir :
Primes sur les risques d'incendie $364,483 12
Primes sur les risques maritimes 224,722 02
Primes sur les risques des rivières ..... 197,814 83 — $795,585 97

Primes en moins sur les risques non expirés le 31 déc. 1858 ..... $116,655 00
Primes remboursées ..... 6,110 76 — $122,765 76

Primes gagnées dans l'année expirée le 31 décembre 1858 ..... $672,856 21

Portée gagnée dans la même période,
Savoir :
Sur les risques d'incendie $67,418 29
Sur les risques maritimes 104,487 19
Sur les risques des rivières ..... 46,929 50 — $217,835 33

Remboursées, dépensées, intérêt sur scrip, frais, intérêt en moins escompte, &c. 28,768 09
Bénéfice net pour l'année expirée le 31 décembre 1858 ..... $188,067 24

L'actif de la Compagnie est comme suit :
Hypothèques sur des propriétés valant le double du montant prêté $10,606 00
Actions de Banques, dans la ville et billets hypothécaires 868,928 00
Prêts garantis par des actions de Banque et des bons de la ville 566,436 63
Propriété foncière (bureau No 79, rue du Camp) 48,812 67
Billets, à courte échéance, pour primes gagnées 139,064 76
Billets,—balances sur des billets de souscription 96,158 87
Montant du pour primes et en voie de collection 10,437 63
En caisse 130,358 64
Total de l'actif $1,119,402 19

ETAT DE LA LOUISIANE.
PARODISE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Qu'il soit connu que le 12 janvier 1859, pardevant moi, juge de paix dans et pour la susdite ville, est comparu Alexander Brother, président, et James H Wheeler, secrétaire de "Home Mutual Insurance Company of New Orleans" lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, disent que le susdit tableau est correct et une copie exacte des livres de la dite Compagnie.

JAS. EDWARDS, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1859.

(Signé) C. M. BRADFORD,
Seconde Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Direction a résolu de payer un intérêt de six pour cent, en argent, sur les actions de Banques non payées, aux détenteurs des dits certificats en 4 jours après-demain, à partir de lundi, 24 courant.

La Direction a résolu en outre de déclarer un dividende de SOIXANTE POUR CENT sur les primes gagnées par la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1858. Des certificats seront émis à cet effet à partir de 24 février prochain.

THOMAS JONES, Président.
JAMES EDWARDS, Vice-Président

—DIRECTEURS—

Jas. D. Denegre,	E J Hart,
A D Kelly,	Jas C Hicks,
Hugh Wilson,	J H Stauffer,
J V De Lagera,	H T Lemmon,
Henry Renshaw,	John G Gaines,
A C D'Armond,	Thos Hoo. 30 jan

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU HOME,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
HOME MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

L'ETAT suivant des affaires de cette compagnie est rendu aux prescriptions de sa Charte :

Montant des primes reçues durant l'année expirée au 31 décembre 1857 ..... $548,918 53
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1857 ..... 93,536 00
Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1858 ..... $642,454 53

Savoir :
Pour primes sur les risques d'incendie $265,043 82
Pour primes sur les risques de la navigation sur les rivières 274,192 45
Pour primes sur les risques maritimes ..... 103,208 56 — $642,444 83

A déduire :
Primes sur les risques non-expirés le 31 décembre 1857 ..... 71,727 00
Primes remboursées ..... 1,074 27 — $72,801 27

Primes gagnées dans l'année expirée le 31 décembre 1858 ..... $569,643 56

Pertes durant la même période, savoir :
Sur les risques d'incendie $53,847 97
Sur les risques des rivières 128,773 45
Sur les risques maritimes ..... 41,001 36 — $223,622 34

Réassurances, dépensens, intérêt sur scrip émis, etc., intérêt en moins, escompte, etc. $30,178 10

Bénéfice net pour l'année expirée le 31 décembre 1857 ..... $243,201 44

L'actif de la Compagnie est comme suit :
Hypothèques sur des propriétés valant le double du montant prêté $10,606 00
Actions de Banque, dans la ville et billets hypothécaires 868,928 00
Prêts garantis par des actions de Banque et des bons de la ville 566,436 63
Propriété foncière (bureau No 79, rue du Camp) 48,812 67
Billets, à courte échéance, pour primes gagnées 139,064 76
Billets,—balances sur des billets de souscription 96,158 87
Montant du pour primes et en voie de collection 10,437 63
En caisse 130,358 64
Total de l'actif $1,119,402 19

ETAT DE LA LOUISIANE.
PARODISE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Qu'il soit connu que le 12 janvier 1859, pardevant moi, juge de paix dans et pour la susdite ville, est comparu Alexander Brother, président, et James H Wheeler, secrétaire de "Home Mutual Insurance Company of New Orleans" lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, disent que le susdit tableau est correct et une copie exacte des livres de la dite Compagnie.

A. BROTHER, président.
JAMES H. WHEELER, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1859.

CHAS. M. BRADFORD,
Seconde Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans

La Direction a décidé qu'il serait payé six pour cent d'intérêts, en argent, sur les certificats de dividende non acquittés, aux détenteurs de ces certificats en 4 jours ayant-demain, à partir de lundi 24 courant.

La Direction a également déclaré un dividende de CINQUANTE-HUIT (58) pour cent sur les primes gagnées par la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1857. Des certificats seront émis à ce effet à partir de 18 mars prochain.

La Compagnie assure, comme par le passé, au taux de cours, contre les risques maritimes, les risques des rivières et ceux de l'incendie. Bureau No 75, rue du Camp.

ALEXANDER BROTHER, Président.
JOHN R. SHAW, Vice-Président.
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

John R. Shaw,	Edward Hobers,
Jno. A. Stevenson,	Lafayette Folger,
Edward Neale	John Keen,
Elijah Peale,	John C. Goodrich,
J. P. Hawkins,	Perry Nugent,
Joseph Roy,	W. L. Lanier,
L. C. Jury,	Philip A. Shaw,
Geo O. Sewell,	J. Villarabio,
Alfred Moulton,	Alex. J. Dyas,
W. C. Thompkins,	Wm H. Avery,
L. D. C. Wood,	J. E. Isambert,
S. L. Levy,	Jno. H. Rodenberg,
A. H. May,	A. Q. Kennedy,
D. R. Moore	E. K. Converse,
Rufus Hollbsmay,	James I. Bard.

Thomas Greenfield,
Nlle-Orléans 4février 1858 Seany

Livres blancs! Livres blancs!

IL est nouvellement reçu et recevoir par le soussigné, rue de Bienville, au coin de la rue de Chartres, 4 de petits trés-réduits, un grand assortiment de LIVRES EN BLANC, comme suit :

Livres reliés Bonne cuivre, grand format superfin Royal, à 25 50 la main,
Livres de de de Royal, à 22 la main;
do de de vers, moyens, à 21, 1 25 et 1 50;
do de de do demi, à 75 cts, 81 et 1 25;
do de de do cap, à 50, 62 et 66 cts.
do demi-reliure moyens, à 75 cts et 81;
do demy, à 62 et 75 cts.
do de cap, à 38, 38 et 37½ cts.

Tous ces livres sont garantis sous tous les rapports. La publicité est prête de vente les examiner; ils sont de bon ordre.

F. DUBEL & CO,
Relieurs, imprimeurs et marchands d'articles de bureau,
7 mars 37, rue de Chartres

Plumes d'or! Plumes d'or!

REÇU par les soussignés, un grand et bel assortiment de plumes d'or, de toutes qualités, extrêmement nouvelles et garanties excellentes. Ces nouvelles plumes sont offertes avec la plume à 25 50, par
F. DUBEL & CO,
Marchands d'articles de bureaux, imprimeurs et relieurs,
7 mars 37, rue de Chartres

EAU DE VIE—30½ et 35½ ans-de-vie "Hivert Père" Rouvenin,
40 ans-de-vie à Ouzes.
18½ et 20 ans-de-vie Royal et Alsace.
En débarquement du navire Pegasus de Bordeaux, à vendre par
KIDD, DONNEBEAU & Co
17 & 19 rue St-Louis.

CARDINES à l'huile—50 cartons marque M et K
50 boîtes de à Cazaux; 100 de de à et à L Lacoque;
en débarquement du navire Pegasus, de Bordeaux, à vendre par
KIDD, DONNEBEAU & Co,
17 et 19 rue St-Louis

VIN rouge—50 barriques vin rouge St Emilion; 5 de de Lavoir; 20 cahons de Pesket Canaut, en débarquement du navire Pegasus, de Bordeaux, à vendre par
KIDD, DONNEBEAU & Co,
17 et 19 rue St-Louis

VIN blanc—35 barrels vin blanc de Gaillac, en débarquement du navire Pegasus, de Bordeaux, à vendre par
KIDD, DONNEBEAU & Co,
17 et 19 rue St-Louis

MOUTARDE française—40 cahons moutarde de Tordy & Hennequin
à vendre par
E TALBACH
Lt 8er 181 rue Royale

EAU magnesia—115 barriques eau rouge bon ordre, 15 de barriques eau rouge pour Jamaïque, Charles Lavoye,
3 barriques eau de vie vieux, Hervest Médoc,
12 de de de Cognac,
2 barriques eau rouge, Hervest Médoc,
20 de de blanc vieux Hervest Médoc,
20 de de de Cognac,
20 de de rouge Hervest St Julien 1857,
20 barriques eau rouge, en bonne ordre, à vendre par
E TALBACH
Lt 8er 181 rue Royale

SUCRE par ordre de la douane—16 quarts sucre Bourbon, 14 embarcs sucre Bourbon, 2 embarcs sucre Cuba, 15 de de Bourbon, 15 de de Cuba, à vendre par
ANT COSTA & Co,
Tmars 16 rue de la Decrow

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Joseph Tissera.
Propriété confisquée à Tunisburg, vive droite du fleuve Mississippi.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 62 rue de Chartres.

SAMEDI, 2 avril 1859, à midi, il sera vendu dans la rotonde de l'Hôtel Bâtel-Ville, rue Saint-Louis, entre Chartres et Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. P. H. Morgan, juge de la Troisième District de la Nouvelle-Orléans, portant la date de 21 mars 1859, la propriété suivante appartenant à ladite succession :

Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Premier District, dans l'île Delaire, compris entre les rues Hagan, Delaire et Bertrand. Ledit terrain est délégué par le No 2 en 28 pieds 2 pouces de front à la Rue Hagan, 27 pieds 4 pouces 6 lignes deux tiers dans le fond, 92 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur d'un côté et 100 pieds de profondeur sur l'autre ligne.

Les améliorations comprennent une maison bonne ayant deux chambres, cuisine, hangar, etc.

Pour le titre de propriété, voir Notaire Delaire, 1840.

L'acte de vente pardevant Me G. Arnaudon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 mars—2 § 15 22 31.

Propriété améliorée de grande valeur dans le faubourg Lafayette, compris dans le dime District.

Succession de G. W Cox.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Bureau, No 62, rue de Chartres.

IL sera vendu, samedi 2 avril, au City Hotel, rue de la Commune, entre la rue Carondelet et Magazine, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la 3ème District de la Nouvelle-Orléans, portant la date de 21 mars 1859, pour compte de ladite succession, la propriété ci-après désignée, savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le faubourg Lafayette, maintenant compris dans le Quatrième District de la ville de la Nlle-Orléans, dans cette banlieue, et désigné sous le No 3 sur l'Ile No 4, comprise entre les rues Rousseau, Jonathan et Delaire. Ledit terrain de 30 pieds de front à la rue Jonathan, sur une profondeur de 83 pieds 11 pouces et 2 lignes, mesure anglaise, et dont partie du lot de 25 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur du côté de la rue Delaire, sous le nom de Jonathan Lafayette, déposé dans le bureau de l'Hypothèque, maintenant enlevé.

Termes et conditions—Un tiers comptant, et le balance en 6, 12 et 18 mois par billets portant intérêt à raison de 8 pour cent. Pas de jour de la vente à échéance se trouvant un dimanche ou un jour spécial, le jour suivant. Un parfait paiement et hypothèque sur la propriété. Les bâtisses qui se trouvent sur la propriété doivent être assurées d'abord et à frais du vendeur, jusqu'à parfait paiement des billets, et le polissement du bâtiment, jusqu'à parfait paiement des billets, et le polissement du bâtiment, jusqu'à parfait paiement des billets, et le polissement du bâtiment